

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers bureaux de Précontrôle seront installés prochainement en France. Pour le moment, seul fonctionne le Bureau de Paris, dont l'adresse est : 93, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e), (Tél. : Littré 55-77, 80-74, 70-18, 75-93).

Les documents doivent être soumis au Précontrôle au moins trois jours avant la date prévue pour le départ. Les personnes habitant la Capitale se présenteront elles-mêmes. Celles qui résident en Province pourront envoyer, sous pli recommandé, au Bureau de Précontrôle, les documents qu'elles désirent emporter, en y adjoignant une formule de demande d'examen dont on trouvera des exemplaires, entre autres, à la Direction Générale et dans les Secrétariats des Sections de notre Compagnie.

Il est précisé qu'un contrôle obligatoire ayant lieu au moment de l'embarquement dans un laps de temps très réduit, tous les documents qui ne pourraient être examinés alors seraient automatiquement retenus et ne seraient éventuellement transmis que quelques jours plus tard. Il est donc dans l'intérêt des voyageurs de présenter tous leurs papiers au Bureau de Précontrôle.

Après examen des documents, un « permis de sortie » sera établi sur présentation obligatoire du passeport ou de l'ordre de mission. On ne pourra donc faire viser à l'avance des documents dans l'attente d'un transport par un voyageur éventuel.

Le voyageur sera informé de tout refus d'admettre un document, qui lui sera alors restitué en mains propres.

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le Directeur Général :
G. de PURY.

Le Chef des Services d'information :
J.-P. GRENIER.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

LE RENDEMENT DES IMPÔTS EN 1944

Depuis le début de la guerre, le rendement des impôts a considérablement augmenté. Au dixième mois de 1944, les recouvrements ont atteint 97.885.000.000 francs français, soit une plus-value de 78 p. 100 par rapport à 1940.

LES RECENSEMENTS EN FRANCE

Le recensement des Français de 18 à 48 ans se terminera le 20 mars 1945. Celui des étrangers, qui a débuté le 1^{er} mars 1945, prendra fin le 15 avril de cette année.

LE CHOMAGE EN FRANCE

Le nombre des chômeurs est en diminution. Au 15 janvier 1945, on comptait 406.000 ouvriers en quête d'emploi, contre 650.000 à fin novembre 1944.

LA PRODUCTION DE VIANDE

En 1944, la production de viande a atteint 920.000 tonnes, contre 923.000 en 1943 et 1.469.000 en 1938. Pour 1945, les prévisions sont pessimistes.

ÉTENDUE DES SURFACES CULTIVÉES EN FRANCE

Depuis 1939, l'étendue des surfaces cultivées en France a constamment diminué. Par rapport à 1938, cette diminution atteignait, au 1^{er} septembre 1944, 44 p. 100 pour les pommes de terre, 30 p. 100 pour l'avoine, 18 p. 100 pour le blé. Par contre, l'augmentation était, à la même date, de 2.000 p. 100 pour les oléagineux.

TRAFIC VOYAGEURS

Le rétablissement des trains à vapeur à partir du 12 mars, dans les régions Ouest et Sud-Est et du 19 mars dans les régions Est, Nord et Sud-Ouest, permet la suppression du régime restrictif du trafic voyageurs. En conséquence, il ne sera plus exigé d'ordre de mission pour l'accès aux trains de voyageurs; cependant, pour tout déplacement effectué en micheline, un ordre de mission est nécessaire.

AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

Depuis le 1^{er} mars 1945, les tarifs postaux intérieurs ont été relevés. Le coût de l'affranchissement d'une lettre ordinaire passe de 1 fr. 50 à 2 fr. Par contre, le tarif international n'a pas été modifié.

L'INDUSTRIE DU CUIR

Un plan de fabrication de 40 millions de paires de chaussures avait été envisagé pour 1945; cependant, devant l'aggravation des difficultés qui ont surgi, sa réalisation a été subordonnée à l'importation de 18.000 tonnes de quebracho et de 19.000 tonnes de cuir à semelles.

LA CONSOMMATION DE CHARBON

Le tableau suivant indique l'évolution de la consommation du charbon en France de janvier 1944 à janvier 1945 :

| Mois | S. N. C. F. | Gaz | Electricité | Industrie | Petite industrie et foyers domestiques |
|----------------------|-------------|-------|-------------|-----------|--|
| Janvier 1944 | 804,1 | 293,4 | 354,4 | 907,3 | 585,7 |
| Janvier 1945 | 536,6 | 189,5 | 250,8 | 462,7 | 287,7 |

SUISSE

PROMOTION DE M. HENRY DE TORRENTÉ

M. Henry de Torrenté, Conseiller de Légation, Délégué aux Accords commerciaux près de la Division du Commerce à Berne, vient d'être nommé Ministre plénipotentiaire. A cette occasion, la Chambre de Commerce Suisse en France, dont il est Membre d'honneur, est heureuse de lui présenter ses plus vives félicitations.

LE RATIONNEMENT DU GAZ

Par suite des difficultés croissantes d'approvisionnement en charbon, un rationnement sévère du gaz a été décidé.

LE NOMBRE DES BICYCLETTES

En 1944, on a compté 39.000 bicyclettes de moins qu'en 1943 par suite de la pénurie croissante de pneumatiques. La Suisse est un des pays d'Europe où l'on compte le plus de bicyclettes par rapport au chiffre de la population.

DÉPARTEMENT POLITIQUE

M. Ebrard, Délégué aux Accords commerciaux près la Division du Commerce, a résigné ses fonctions.

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX EN JANVIER 1945

Les résultats d'exploitation des Chemins de Fer Fédéraux en janvier 1945 se caractérisent par une nouvelle augmentation dans les transports voyageurs (732.196 personnes de plus qu'en janvier 1944) et par une forte baisse dans les

transports marchandises (735.941 tonnes de moins qu'en janvier 1944). Les recettes accusent une baisse de 6,5 millions de francs suisses.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

A la fin de 1942, on comptait en chiffres ronds dans les ménages et l'artisanat suisses 16 millions de lampes, 460 mille moteurs et plus d'un million d'appareils thermiques (dont environ 200.000 cuisinières électriques).

LA FOIRE DE GENÈVE

La Foire de Genève ouvrira ses portes du 2 au 17 juin 1945.

LES RESTRICTIONS DE PAPIER

L'approvisionnement en matières nécessaires à la fabrication du papier rencontrant de grandes difficultés, l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail vient d'abaisser à 80 p. 100 le taux de répartition de tous les papiers. En conséquence de cette mesure, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1945, les journaux suisses sont tenus de restreindre leur consommation de papier dans une proportion importante.

LE COMMERCE DES BILLETS ÉTRANGERS EST INTERDIT

Depuis le 3 mars 1945, l'importation, l'exportation, la livraison et l'acquisition de billets étrangers sont interdites en Suisse. Des dérogations sont toutefois prévues, en particulier dans le trafic international des voyageurs et dans le petit trafic frontalier.

FRANCE-SUISSE

NOMINATION D'UN AMBASSADEUR DE FRANCE A BERNE

Le Conseil fédéral ayant donné son agrément, le Gouvernement français a nommé Ministre de France à Berne M. Henri Hoppenot, qui représentait le Comité national de Libération auprès de la Maison Blanche. M. Henri Hoppenot a déjà occupé en Suisse le poste de Conseiller d'Ambassade, de 1931 à 1933.

Agence en Douane Agréée
V^e Eug. HENRIOT-JACOUTOT
 Morteau (Doubs)
 La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Importation - Transit - Exportation
 Service direct
 Horlogerie - Bijouterie - Machines
 Transitaire des principaux
 exportateurs suisses d'Horlogerie

TRANSPORTS

La Société Nationale des Chemins de Fer Français a adopté, pour renseigner le public à la gare de Lyon et à la gare du Nord, un système de panneaux inventé par un Suisse, M. Louis Grobéty.

CHAMPAGNE



PIPER-HEIDSIECK

Ancienne Maison HEIDSIECK fondée en 1785
 KUNKELMANN & C^o Successeurs

REIMS